

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, FRANCK, KARENE,  
KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS,  
NOLWENN, WILLIAM

## Lignes directes DYF

### LE SECRETARIAT GENERAL

#### Compétitions et Futsal

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 20

#### Arbitrage

Karène BOYER - 01 80 92 80 25

#### Discipline et Féminines

Nolwenn JEHAN - 01 80 92 80 21

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Règlements et Foot Animation

Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22

### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 16 janvier 2018

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
DECISIONS ADMINISTRATIVES	4-5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-6
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	6-7
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	7-8
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	9-10
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11-12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	13

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Nous vous informons qu'une nouvelle version de la FMI (3.6.x.x) est disponible sur l'Apple Store et le Play Store.

Cette version intègre les nouveautés suivantes :

- La modification de la réserve sur les joueurs en équipe supérieur (vous pouvez supprimer et/ou modifier la fin de la réserve : **cf en rouge**)
- Message d'alerte invitant à se connecter sur <https://fmi.fff.fr/assistance> en cas de mot de passe invalide ou expiré
- Amélioration de la fluidité de l'application sur IOS

L'utilisation de cette nouvelle version est obligatoire à partir du **mardi 16 janvier 2018 à 12h00**.

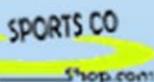
Nous vous invitons donc fortement à la télécharger dans les meilleurs délais.



Direction  
Départementale  
De la Cohésion  
Sociale des  
YVELINES



Yvelines  
Le Département



## AGENDA 2017 / 2018 JANVIER / FEVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

### Le 17/01/18

Interdistrict U14G à Saint Cyr l'Ecole  
Commission Valorisation de l'Esprit Sportif

### Le 18/01/18

Réunion du Bureau du Comité de Direction  
Commission d'Appel Départementale  
Commission de Discipline en Instruction  
Commission du Football Féminin

### Le 19/01/18

Réunion Commission du Statut de l'Arbitrage

### Le 20/01/18

Réunion Arbitres - Educateurs - Dirigeants au District

### Le 21/01/18

Matinée de Perfectionnement U12/U13 F à Noisy le Roi  
Centre de Perfectionnement U13 G à l'Etang la Ville

### Le 22/01/18

Commission Technique

### Le 24/01/18

Réunion du Bureau du Comité de Direction  
Réunion du Comité de Direction

### Le 27/01/18

Réunion des tuteurs d'Arbitres

### Le 28/01/18

Stage de Perfectionnement U14 F à Clairefontaine

### Le 31/01/18

Commission Football en Milieu Scolaire  
Interdistrict U14G à Eragny Sur Oise (95)

### Le 01/02/18

Commission du Football Féminin

### Le 04/02/18

Centre de Perfectionnement U13 G à l'Etang la Ville

## FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL



Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir : l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

## COUPE DES YVELINES FUTSAL U16 F

Le samedi 6 janvier 2018 s'est déroulée la Coupe des Yvelines Futsal U16F à Mantes-la-Ville sur toute la journée.

9 équipes étaient engagées dans cette compétition et 8 étaient présentes ce jour-là, réparties en 2 poules de 4 équipes. Une fois les matches de poules terminés, une phase de classement s'est déroulée : le 1er de chaque poule rencontrait le 2ème de la poule opposée.

Le même schéma a été repris pour les 3ème et 4ème.

De ces matches en sont sortis deux équipes finalistes. Nous félicitons MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. et le PARIS SAINT GERMAIN F.C. qui se sont donc qualifiés pour la finale du 8 mai 2018, à l'issue de cette journée.

Le District des Yvelines de Football souhaite remercier la mairie de Mantes-la-Ville, les équipes présentes pour leur fair-play et leur bonne humeur, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour la bonne organisation et le bon déroulement de la Coupe des Yvelines Futsal U16F.



## COUPE GAMBARDELLA-CREDIT AGRICOLE 64<sup>èmes</sup> de Finale



**BRAVO, BRAVO, BRAVO !!!**  
au F.C. VERSAILLES 78

qui a éliminé le S.O. CHOLET (Elite - Ligue des Pays de la Loire) le dimanche 14 janvier, par 2 buts à 1.



Le tirage au sort des 32<sup>èmes</sup> de Finale, qui se dérouleront le dimanche 4 février 2018, aura lieu le **jeudi 18 janvier 2018**.

## COUPE DES YVELINES FUTSAL SENIORS F

La coupe des Yvelines Seniors F a eu lieu dimanche 7 janvier 2018 à Mantes-la-Ville.

15 équipes étaient inscrites à cet événement et 13 étaient présentes. Celles-ci étaient séparées en 2 groupes, eux-mêmes divisés en 2 poules, un groupe a joué le matin et un autre l'après-midi.

Sur une demi-journée chaque équipe a joué au minimum 5 matches de 15 minutes.

Après avoir battu le PARIS ST GERMAIN F.C. en demi-finale (2-1), l'A.S. POISSY s'est qualifié pour la finale du 8 mai 2018.

Ils seront opposés au F.C. MANTOIS qui s'est imposé face à GUYANCOURT E.S., à l'issue d'une séance de tirs aux buts en demi-finale.

La finale du 8 mai 2018, opposera donc l'A.S. POISSY au F.C. MANTOIS 78.

Le District des Yvelines de Football remercie à nouveau la mairie de Mantes-la-Ville, ainsi que toutes les équipes présentes pour leur investissement et leur bonne humeur. Sans oublier toutes les personnes qui ont veillé à la bonne organisation de la Coupe des Yvelines Futsal SENIORS F.

## DES MEMBRES DU DISTRICT A L'HONNEUR

C'est en présence de nombreux Commissaires que s'est tenue, le 9 janvier, au siège du District, la traditionnelle présentation des vœux.

Après un mot de bienvenue, le Président Jean-Pierre MEURILLON a présenté ses vœux à l'ensemble des Commissaires, les remerciant à nouveau pour l'important travail qu'ils accomplissent, tout au long de la saison, en faveur du Football Yvelinois.

Il en a profité pour leur communiquer quelques informations dont une, importante, sur la réflexion en cours quant au rôle et aux conditions de fonctionnement des Commissions, réflexion qui sera finalisée le 13 janvier et matérialisée par un document qui sera diffusé à tous les membres des Commissions.

Les missions des différentes Commissions seront par ailleurs très précisément définies.

Est ensuite venue, présentée par Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué, l'habituelle remise des Médailles du District, mais également des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et des Médailles de la Fédération Française de Football.

Enfin, ont été remises des plaquettes du District, matérialisant l'honorariat que le Comité de Direction a, le 13 décembre décidé de décerner, conformément à l'article 9.1 des Statuts, aux personnes suivantes, au titre des fonctions éminentes et très importantes qu'elles ont longtemps exercées au profit du District :

M. Jean-Pierre JOUANNE	Président Honoraire
M. Camille DECLERCQ	Vice-Président Délégué Honoraire
M. Fernand MARTIN	Trésorier Général Honoraire
M. Jean-Claude ASSEZ	Trésorier Général Adjoint Honoraire
M. Pierre DUPONT	Membre Comité de Direction Honoraire



Le Président Jean-Pierre MEURILLON a remercié une nouvelle fois l'assistance, et en a profité pour rappeler quelques dates d'événements, dont la plus proche, le 8 février, le tirage au sort des Coupes des Yvelines, dans les locaux de la Direction Régionale du Crédit Agricole, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Pour clore agréablement ce moment de convivialité, tout le monde s'est retrouvé pour partager le verre de l'amitié, accompagné bien sûr de la galette des rois.

### *La liste des récipiendaires, auxquels le Comité de Direction renouvelle ses vives félicitations :*

#### \* Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

##### **Echelon Or**

Mme JOURDAN Josiane, membre du Comité

##### **Echelon Argent**

M. Daniel DEBERQUE, ex-membre de Commission  
Mme Monique GOUPILLON, membre de Commission

##### **Echelon Bronze**

Mme Anne-Marie GASTEAU, membre de Commission  
Mme Valérie TARDIVEL, membre du Comité

#### \* Médailles de la Fédération Française de Football

##### **Echelon Argent**

M. Guy EVENOR, ex-membre de Commission  
M. Michel HOUZE, membre de Commission

##### **Echelon Vermeil**

M. Pierre DUPONT, ex-membre du Comité de Direction

## CRITERIUM U11F N°6 (EN SALLE)

Les prochains plateaux Critérium U11F se dérouleront :

### ➤ **Le samedi 20 Janvier 2018 EN SALLE à ELANCOURT**

pour les clubs suivant :

ELANCOURT O.S.C - VOISINS F.C. - RAMBOUILLET Y. F.C. - POISSY A.S..

### ➤ **Le dimanche 21 janvier 2018 EN SALLE à CROISSY S/ SEINE**

pour les clubs suivant :

CROISSY U.S. - CARRIERES S/SEINE U.S. - MONITGNY LE BX. A.S. - PARIS ST. GERMAIN F.C. - VILLEPREUX F.C. - HOUILLES S.O. - ROSNY S/SEINE C.S.M. - TRAPPES E.S.

Si vous n'apparaissez pas dans une de ces deux poules c'est que vous n'avez fait aucune démarche auprès de votre municipalité pour accueillir un plateau en salle tout au long de la saison et/ou que vous n'avez pas répondu au mail qui vous a été envoyé concernant votre disponibilité à jouer le samedi après-midi.

**Seront donc exempts : BUC FOOT A.O. et GUYANCOURT E.S.**

Vous trouverez ci-dessous l'adresse et l'heure du RDV.

Merci de prévenir en cas d'absence le club d'accueil ainsi que le district via la boîte mail officielle de votre club

#### **ELANCOURT - RDV 14H00**

Palais des sports d'Elancourt,  
Rue de la Beauce -  
78990 Elancourt. .

#### **CROISSY SUR SEINE - RDV 9H00**

Chemin de Ronde,  
78290 Croissy-sur-Seine. .



## COUPE NATIONALE FUTSAL 32<sup>èmes</sup> de Finale

**BRAVO à TRAPPES YVELINES FUTSAL (Départementale 1)**

*pour son parcours en Coupe National et qui a été éliminé  
le 13 janvier 2018 par le ACCES F.C. (Division 2),*

## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

#### CRITERIUM LUNDI SOIR

##### POULE B

53647.2 BAILLY NOISY SFC 1 FEUCHEROLLES USA 1

#### FORFAITS AVISES

##### 2EME FORFAIT

#### SENIORS FEMININES

##### D1-U

54990.1 PLAISIR SC 1

#### FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

##### 1ER FORFAIT

#### U19

##### D2-A

51949.1 MUREAUX OFC 2

## COUPE DES YVELINES CRITERIUM LUNDI SOIR

1/8ème DU 15/01/18

59110.1 ACHERES CS 1

### MATCHES A JOUER

A JOUER LE 20/01/2018

#### U15

##### D4-A

52984.1

BEYNES-MAREIL 1 MUREAUX OFC 3

##### D5-B

55028.1

MEULAN CN 1 ANDRESY FC 1

A JOUER LE 21/01/2018

#### SENIORS

##### D6-A

50694.1

FONTENAY ST P.1 BONNIERES FREN. 2

#### U19

##### D3-A

54806.2

VAUXOISE ES 1 CONFLANS PORT.1

#### U17

##### D3-B

52450.1

CROISSY US 1 VELIZY ASC 1

A JOUER LE 28/01/2018

#### SENIORS

##### D3-A

50259.1

MAGNANVILLE FC 1 ANDRESY FC 1  
LE PECQ US 2 LES MUREAUX OFC 3

##### D3-B

50267.2

JOUY EN JOSAS 1 HOUDANAISE REGION FC 1

##### D4-A

50388.1

ISSOU AS 1 BONNIERES FRENEUSE 1

##### D6-A

50702.1

FONTENAY ST P. 1 VERNOLITAIN STADE 2

#### VETERANS

##### D4-A

51423.1

VAUXOISE ES 11 VERNEUIL S/S US 12

##### D5-E

51831.2

GAZERAN AFL 11 NEAUPHLE-PONT 12

A JOUER LE 18/02/2018

#### SENIORS

##### D4-B

50459.1

YVELINES US 1 ESSARTS-PERRAY 1

##### D5-A

50528.1

GUITRANCOURT 1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1

## VETERANS

##### D4-C

51564.1

CERNAY-BON-17T 11 ELANCOURT OSC 12

##### D5-C

51757.1

CROISSY US 12 VESINET FC 11

#### U17

##### D4-A

54544.1

EPONE-MEZIERES 1 MAGNANVILLE FC 2

##### D4-C

52650.1

ULMR FC 2 LE PECQ US 2

52652.1

JOUY/VELIZY/BIEV 2 ETANG ST NOM ES 1

A JOUER LE 17/03/2018

#### U15

##### D5-A

53125.1

GUITRAN. GUERNO.1 BOUAFLE-FLINS ENT. 2

##### D5-B

54999.1

VILLENNES ORG. 2 CONFLANS FC 3

A JOUER LE 01/04/2018

#### U17

##### D4-C

52593.2

JOUY/VELIZY/BIEV 2 ENT. REG. OUEST YVEL. 2

### MATCHES A PROGRAMMER

#### SENIORS

##### D1-U

50046.1

GARGENVILLE ST. 1 EPONE USBS 1

50061.1

GARGENVILLE ST. 1 HOUILLES AC 2

##### D2-A

50124.1

VERNEUIL US 1 SARTROUVILLE FC 1

##### D2-B

50192.1

ROSNY S/S CSM 1 CHANTELOUP LES V. US 1

##### D3-A

50254.1

MAGNANVILLE FC 1 BREVAL LONGNES FC 1

50261.1

BREVAL LONGNES 1 LIMAY ALJ 2

##### D4-A

50371.1

VERNEUIL US 2 ACHERES CS 1

50396.1

ROSNY S/SEINE 2 GUERNOISE AS 1

##### D5-A

50519.1

BREVAL LONG.FC 2 JUZIERS FC 1

#### CDM

##### D2-A

50921.1

FONTENAY ST P. 5 LES MUREAUX OFC 5

##### D2-C

51035.1

GAZERAN AFL 5 MONTFORT FC 5

#### VETERANS

##### D1-U

51102.1

ROSNY S/S CSM 11 HOUDANAISE REG. FC 11

51103.1

TRIEL AC 11 MANTOIS 78 FC 11

<b>D2-A</b>		
51127.1	GARGENV.-LAINV 11	MEULAN CN 11
51169.1	GUERVILLE ARN. 11	SARTROUVILLE FC 11
<b>D2-B</b>		
51225.1	BEYNES FC 11	BUC FOOT AO 1
<b>D3-A</b>		
51299.1	ISSOU AS 11	POISSY ST G. Chi AS 11
<b>D4-C</b>		
51555.1	BEYNES FC 12	BOIS D'ARCY AS 12
<b>D5-A</b>		
53584.1	ISSOU AS 12	BONNIERES FREN. 12
53590.1	AUBERGENVILLE 13	ISSOU AS 12
<b>D5-B</b>		
51698.1	BREVAL LONG.13	TRIEL AC 12
51691.1	TRIEL AC 12	ANDRESY FC 12
<b>D5-E</b>		
51889.1	HOUDAN. REG. 12	NEAUPHLE-PONT 12

### U19

<b>D3-A</b>		
54771.1	LE PECQ US 1	MAGNANVILLE FC 1
54767.1	ANDRESY FC 1	CONFLANS PORTUGAIS.
54797.1	VAUXOISE ES 1	ANDRESY FC 1
<b>D3-B</b>		
58492.1	GARGENVILLE ST. 1	HOUILLES AC 2
58494.1	CROISSY US 1	BOUGIVAL FOOT 1
<b>D3-C</b>		
58538.1	ENT. REG O YV. 2	MONTIGNY LE BTX AS 1

### U17

<b>D2-A</b>		
52319.1	HOUILLES AC 2	POISSY AS 2
<b>D4-A</b>		
54540.1	MAGNANVILLE FC 2	GUERVILLE ARNOUVI.1

### U15

<b>D4-A</b>		
52982.1	PORCHEVILLE FC 1	GARGENVILLE STADE 2
52987.1	GARGENVILLE ST 2	VERNEUIL ENTENTE 2
<b>D5-C</b>		
53201.1	ST GERMAIN EN L. 2	BUC FOOT AO 2
<b>D5-D</b>		
55042.1	BOUGIVAL FOOT 1	CHATOU AS 2
55061.1	VERSAILLE JUSS. 1	CARRIERES S/S US 2
55065.1	CHATOU AS 2	VERSAILLES JUSS 1
<b>D5-F</b>		
55163.1	YVEL/GAMB/VESG 2	GUYANCOURT ES 3

### FUTSAL

<b>D1-U</b>		
53657.1	TRAPPES YVEL. 1	NOMADES FUTSAL A 1
53659.1	NOMADES FUTSAL 1	HOUDANAISE REG FC 1
53660.1	MAISONS LAFF. FC 1	TRAPPES YVELINES 1
53671.1	TRAPPES YVEL. 1	MONTESSON US 1

53678.1	CBPS 78 1	MONTESSON US 1
53679.1	MAUREPAS EF 1	ROSNY S/S CSM 1
53680.1	LA TOILE 2	MAISON LAFF. FC 1
53681.1	HOUDANAISE REG 1	TRAPPES YVELINES 1
53684.1	LA TOILE 2	LES NOMADES FUTSAL 1
53685.1	GUYANC. -MAGNY 1	ROSNY S/S CSM 1
53687.1	MAISONS LAFF. FC 1	MAUREPAS EF 1
<b>D2-U</b>		
53695.1	FONTENAY LE FL. 1	CARRIERES S/S US 1
53716.1	ECQUEVILLY ETSC 1	HERCULES FUTSAL C 2
53719.1	LA VERRIERE FC 1	HERCULES FUTSAL C 2

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 15/01/18

**Présents** : M. LEDUC (PRESIDENT), M. AVOIRTE (CD), M JOUBERT. M. PANARIELLO

**Absents excusés** : MME RUPERT, M. SOULE, MME TARDIVEL (CD), P. ALEXANDRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### COURRIERS

#### 517863 VAUXOISE ES

Courrier du Club qui précise la réouverture du terrain de football du Parc Municipal.

Pris note.

### DEMANDES

#### SENIORS

#### **D6-B DU 21/01/18**

#### 50711.2 ST GERMAIN EN LAYE 2 / CROISSY US 2

Suite à l'organisation de 2 matchs le même jour, à la même heure, sur le même terrain, demande de ST GERMAIN pour jouer ce match à 13h.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

#### VETERANS

#### **D5-A DU 21/01/18**

#### 53590.1 AUBERGENVILLE FC 13 / ISSOU AS 12

Suite à la programmation de 3 matchs sur 2 terrains, demande d'AUBERGENVILLE pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord .

### U19

#### **D1-U DU 04/02/18**

#### 51898.2 GUYANCOURT ES 1 / CHANTELoup LES VIGNES US 1

Suite à la décision de la Commission de Discipline Régional en date du 20 Novembre 2017 et en application de l'article 200 & 129 des Règlements Généraux de la F.F.F., d'infliger une suspension de terrain à GUYANCOURT ES pour 1 match ferme pour l'équipe U19 1 de GUYANCOURT ES, évoluant en championnat U19 Départemental 1 groupe Unique du District des Yvelines.

Accord du PARIS SAINT GERMAIN pour jouer sur les installations Georges Lefèvre.

Accord de la Cion.

Transmis à la CDA

#### **D2-A DU 18/02/18**

#### 51985.1 LES MUREAUX OFC 2 / HARDRICOURT MEZY US 1

Pris note du courrier.

Demande d'HARDRICOURT pour jouer ce match le 04 mars 2018.

En attente de l'accord écrit de LES MUREAUX OFC.

### U15

#### **D5-C DU 20/01/18**

#### 53200.1 FOURQUEUX OMS 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

Demande de FOURQUEUX pour jouer ce match à 15H30.

En attente de l'accord écrit de PARIS ST GERMAIN avant vendredi 19/01/18 à 12h.

### FUTSAL

#### **D1-U DU 11/11/17**

#### 53659.1 LES NOMADES FUTSAL 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

Demande de NOMADES pour jouer ce match Samedi 20 Janvier 2018 à 18h30.

En attente de l'accord écrit d'HOUDAN avant Vendredi 19 Janvier 2018 à 12h.

#### **D2-U DU 07/10/17**

#### 53695.1 FONTENAY LE FLEURY 1 / CARRIERES SUR SEINE 1

Demande de FONTENAY pour jouer ce match le Samedi 10 Février 2018.

Accord de CARRIERES.

Accord de la Cion.

### CRITERIUM LUNDI SOIR

#### **POULE B DU 08/01/18**

#### 53644.2 PECQ US 1 / OVILLOISE 1

Suite au rapport de l'arbitre qui précise que l'équipe d'OVILLOISE a commencé le match avec 9 joueurs et que suite à la blessure de 2 de ses joueurs ne pouvant continuer le match,

La Cion décide, en application de l'Art 23 Alinéa 2, de donner match Perdu par Pénalité -1 pt, 0 but à OVILLOISE pour en attribuer le gain 3 pts, 3 buts au PECQ.

## FEMININES

D1-U DU 27/01/18

### 54976.2 ELANCOURT OSC 1 / PLAISIR SC 1

Suite à la programmation d'un match de Coupe IDF, demande d'ELANCOURT pour jouer ce match Samedi 20 Janvier 2018 à 15h30.  
En attente de l'accord écrit de PLAISIR SC avant Vendredi 19 Janvier 2018 à 12h.

## COUPE DES YVELINES

### FEMININES

DU 07/02/18

### 59106.1 PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / TRAPPES ES 1

Suite à l'occupation des d'installations, demande du PSG pour jouer ce match Mardi 6 Février 2017 à 19h30.

En attente de l'accord écrit de TRAPPES avant Lundi 5 Février 2018 à 12h.

## COUPE DES YVELINES

### U15

DU 31/01/18

### 59168.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / BUC FOOT AO 1

Pris note du courrier de BUC. La commission vous informe que les dates des plateaux des coupes futsal sont attribuées en fonction de la disponibilité des gymnases.

Par ailleurs le prochain tirage de Coupe aura lieu le jeudi 8 février et d'ici là d'autres matches de Championnat seront à jouer les prochains week-end.

La commission confirme la date du match en accord avec l'Article 4 du R.S de la Coupe Yvelines U15.

## COUPE DU COMITE

### U15

DU 17/01/18

### 59046.1 YVEL. - GAMB. - VESGRES 2 / CONFLANS FC 2

Demande d'YVELINES pour jouer ce match sur les installations de Stade de la BOISSIERE 78 890 GARANCIERES, terrain muni d'un éclairage.

Pris note.

Transmis à la CDA.

## DEMANDES DE MODIFICATIONS

### ANNUELLES

### U15

D3-A & D5-D

### HOUILLES SO

Suite à l'occupation des installations, demande du club pour faire jouer ses U15 à domicile à 13h30.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord et vous demande de prévenir les Clubs adverses.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

### ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

### RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »)

## RAPPORT

### U15

D3-A DU 13/01/18

### 52892.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / TRIEL AC 1

Après examen de la feuille de match, la commission rappelle que l'assistance FMI n'existe plus depuis le 13/01/18, date de la rencontre Cf DYF 1548.

La commission demande à TRIEL un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette.

D4-C DU 13/01/18

### 53076.1 MONTFORT FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

La commission demande un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette aux deux clubs.

## COMMISSION DES STATUTS

### ET REGLEMENTS

Réunion du 11.01.2018

**Présents** : MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain, DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel.

**Excusés** : Mme PLATEL, M GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COURRIER

### U16F

PHASE 1 A

### 20012607 du 22.11.17 HOUILLES AC 1 / CONFLANS FC 1

Courrier de CONFLANS en date du 17.12.2017.

Lecture de la FdM.

Lors de la rencontre prévue, étaient inscrites : 1 U16F 2 U15F et 3 U14F pour l'équipe de HOUILLES. Le match pouvait donc avoir lieu.

La Cion confirme la décision en date du 07.12.2017

### U17

D2A

### 19395074 du 03.12.17 HOUILLES SO / VILLENES CHAMBOURCY

Courrier de VILLENES ORGEVAL en date du 22.12.2017.

Il résulte de l'art. 30.14 du RS du DYF que « les réclamations ne peuvent être retirées par le club les ayant formulées. »

Il ne peut être donné suite à la demande de dérogation, étant précisé qu'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires n'est possible que si celle-ci est expressément prévue par le règlement, ce qui n'est pas le cas en la circonstance.

Accorder une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait le District des Yvelines mais également le club bénéficiaire à des recours de la part des clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions.

## REPRISE DES DOSSIERS

### CDM

Coupe des Yvelines

### 20178752 du 17.12.17 USA FEUCHEROLLES 6 / VIROFLAY AM 5

Demande d'évocation de FEUCHEROLLES sur la présence sur la FdM à cette rencontre en tant que dirigeant, de M. VIEIRA MAGALHAES Filipe de VIROFLAY susceptible d'être suspendu.

La Cion regrette que le club de VIROFLAY n'ait pas communiqué les informations demandées.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement de l'art.187.2 des RG FFF

Jugeant en premier ressort

Considérant que le dirigeant VIEIRA MAGALHAES Filipe de VIROFLAY a été sanctionné par la Cion de discipline le 05.12.2017 de 1 match de suspension ferme.

Considérant qu'entre cette date et celle de la rencontre en rubrique le Dirigeant n'a pas purgé sa sanction avec l'équipe de son club.

Dit que ce dirigeant était toujours en état de suspension lors de la rencontre en rubrique à laquelle il ne pouvait prendre part.

Faute de réserves sur la feuille de match, le résultat de la rencontre ne peut être remis en cause.

Inflige au dirigeant VIEIRA MAGALHAES de VIROFLAY un match de suspension ferme à compter du 15.01.2018 (TFO et TCO), pour avoir été inscrit sur la feuille de match alors qu'il était en état de suspension

Débit 43,50€ à VIROFLAY

Crédit 43,50€ à FEUCHEROLLES  
Amende 80€ à VIROFLAY pour inscription d'un licencié  
(Dirigeant) suspendu.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES

### SENIORS

D6A

**19390910 du 07.01.18 GUERNOISE AS / BONNIERES FRENEUSE 2**  
1 / Réserves de **BONNIERES** concernant l'Art. 7.10 : joueur(s) ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit réserves de **BONNIERES** sur la participation des joueurs de **GUERNOISE** recevables et fondées.

Le joueur SPERRY Yvann de **GUERNOISE** inscrit sur la feuille de match objet des réserves, a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son Club, le **03.12.2017 contre VERNEUIL en D4A (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.)**.

La Commission dit **MATCH PERDU PAR PENALITE moins 1 Point 0 But à GUERNOISE.**

**Débit 43,50€ à GUERNOISE**  
**Amende 24€ à GUERNOISE pour participation irrégulière de 1 joueur**

2 / Réserves de **GUERNOISE** concernant l'Art.7.10 : joueur(s) ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit réserves de **GUERNOISE** sur la participation des joueurs de **BONNIERES** recevables et fondées.

Le joueur EL ISLAMI Sofiane de **BONNIERES** inscrit sur la feuille de match objet des réserves, a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son Club, le **17.12.2017 contre CONFLANS en CY (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.)**.

La Commission dit **MATCH PERDU PAR PENALITE moins 1 Point 0 But à BONNIERES.**

**Débit 43,50€ à BONNIERES**  
**Amende 24€ à BONNIERES pour participation irrégulière de 1 joueur**

## MATCHS AMICAUX

### VILLEPREUX

Pris note de la rencontre suivante:

**VILLEPREUX PLAISIR Vétérans le 07.01.2018.**

## COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte  
Séance du 09 janvier 2018

**Présents** : Mmes Nathalie PASIERB, Natacha HUGEL, MM, MEYER Christian (Président), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Alain BACHOT,

**Absents excusés** : MM. Philippe PELLAN Pascal TISSERAND, Mustapha JINAMI,

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## COURRIERS

Mail de M. NEGHIZ Abdel-Halim en date du 05 janvier 2018, informant la Commission de son indisponibilité le dimanche 07 janvier 2018 pour cause de blessure à la cheville. Pris note. Transmis section désignations.

La Commission vous indique que c'est la deuxième indisponibilité sur une date de désignation prévue pour votre validation terrain. Si une nouvelle indisponibilité intervenait, celle-ci pourrait remettre en cause la validation de votre formation.

Vous voudrez bien nous fournir tout justificatif en votre possession concernant la blessure dont vous faite état.

Mail de M. RAHAL Julien en date du 08 janvier 2018, arbitre LPIFF et observateur DYF, informant la Commission de l'absence de l'arbitre officiel désigné sur la rencontre U19 D2 Les Mureaux / Hardricourt Mézy du 07 janvier 2018. Pris note. Remerciements.

Réception d'un mail de M. l'Arbitre indiquant le motif de son absence sur la rencontre. La Commission rappelle à M. l'Arbitre que s'il ne se déconvoque pas dans les délais impartis, il est réputé être disponible pour officier. Les désignations doivent dans tous les cas être consultées le vendredi après 18 heures 30.

Mail de M. WABERI Ahmed en date du 07 décembre 2017, informant la Commission du motif de son indisponibilité pour sa désignation du 03 décembre 2017 (certificat médical daté du 30 novembre joint). Pris note. Remerciements.

Communication des services administratifs du DYF informant la Commission que M. Le Président de la Commission d'Instruction a décidé d'accéder à la demande d'AIG formulée par M. KACED Mohamed, arbitre DYF, suite à sa suspension de 7 mois ferme à compter du 27 novembre 2017. Les formalités administratives et conditions de déroulement de l'aménagement sont en cours de finalisation.

Mail de M. KADI Sophian en date du 21 décembre 2017, arbitre LPIFF et observateur DYF informant la Commission de ses disponibilités pour pratiquer des observations sur la deuxième moitié de saison. Pris note. Remerciements.

## DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

**FC MAGNANVILLE** – U19 D3/A – Epône Mézières / Fc Magnanville du 14 janvier 2018 arrivée le 04-01-2018

**CONFLANS PORTUGAIS** – VET D5/B – Andrézy FC 12 / Conflans Portugais 12 du 14 janvier 2018 arrivée le 03-01-2018

**ACHERES CS** – VET D5/B – Achères CS 12 / Andrézy FC 12 du 21 janvier 2018 arrivée le 09-01-2018

**US POIGNY** – VET D3/B – Versailles Jussieu / US Poigny du 21 janvier 2018 arrivée le 09-01-2018

**AFL GAZERAN** – VET D5/E – AFL Gazeran 11 / Neauphle Pont. 12 du 21 janvier 2018 arrivée le 09-01-2018

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite des disponibilités d'arbitres

**ABLIS FC SUD 78** – VET D4/C – Vesgres Poigny 12 / Ablis FC Sud 11 du 21 janvier 2018 arrivée le 21-12-2017

**MONTESSON US** – U15 D3/A – Chatou / Montesson US du 21 janvier 2018 arrivée le 21-12-2017

**VILLIERS LE MAHIEU AS** – CDM D2/A – Fontenay St Père AS / Villiers Auteuillois 5 du 04 février 2018 arrivée le 21-12-2017

**VILLIERS LE MAHIEU AS** – CDM D2/A – Dammartin Houdan 5 / Villiers Auteuillois 5 du 11 mars 2018 arrivée le 21-12-2017

**VILLIERS LE MAHIEU AS** – CDM D2/A – Mureaux OFC 5 / Villiers Auteuillois 5 du 25 mars 2018 arrivée le 21-12-2017

**VILLIERS LE MAHIEU AS** – CDM D2/A – Beynes FC / Villiers Auteuillois 5 du 27 mai 2018 arrivée le 21-12-2017

**HOUDANAISE FC REGION** – VET D5/E – Montfort FC 11 / Houdanaise FC 12 du 21 janvier 2018 arrivée le 22-12-2017

**CONFLANS FC** – U15 D4/B – Chambourcy / Conflans FC du 03 février 2018 arrivée le 03-01-2018

**FC MONTFORT** – U15 D4/C – Yvel. Gamb. Vesg. 1 / Montfort 1 du 20 janvier 2018 arrivée le 03-01-2018

**BEYNES FC** – CDM D2/A – Chavenay / Beynes FC du 11 février 2018 arrivée le 03-01-2018

**ESTRELLA FC VERSAILLES** – VET D4/B – Maison Laffitte 11 / Estrella FC 11 du 11 février 2018 arrivée le 03-01-

**ESTRELLA FC VERSAILLES** – VET D4/B – Marly Le Roi 11 / Estrella FC 11 du 25 mars 2018 arrivée le 03-01-2018 2018

**MAISON LAFFITTE FC** – VET D4/B – Andresy / Maison Laffitte FC du 21 janvier 2018 arrivée le 03-01-2018

**FC MAGNANVILLE** – U19 D3/A – Carrières Grésillons / FC Magnanville du 21 janvier 2018 arrivée le 04-01-2018

**FC MAGNANVILLE** – U19 D3/A – Vauxoise ES / FC Magnanville du 11 février 2018 arrivée le 04-01-2018

**BREVAL LONGNES FC** – VET D3/A – Juziers Porcheville 11 / Bréval Longnes Fc 11 du 07 janvier 2018 arrivée le 05-01-2018. **Suite au report à une date ultérieure, cette rencontre sera couverte par un arbitre.**

**LE VESINET FC** – VET D5/C – Le Vésinet FC 11 / Sartrouville 12 du 04 février 2018 arrivée le 09-01-2018

## CONVOCAION

### CDM

D2/A

**Match 19391380 du 19-11-2017**

**MAURECOURT FC 5 / MAISON LAFFITTE FC**

Suite à la réception de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes,

Vu les pièces versées au dossier,

Considérant que des dysfonctionnements et réserves sont survenus du fait de manquements graves relevés par la CACAC,

La Commission ayant besoin de plus de précisions sur les faits incriminés afin de statuer en toute connaissance de cause,

**Convoque M. BAKA Hassan en sa séance restreinte du 23 janvier 2018 à 19 heures 15**

## REPRISE DE DOSSIERS

### FUTSAL

**Formation du 25 novembre 2017**

Suite à la formation du 25 novembre 2017, ayant enregistré la défection de 3 candidats régulièrement inscrits,

Vu les demandes répétées de justification de leur absence,

Vu les rapports adressés à la Commission, lesquels n'apportent aucuns éléments probants quand au motif de la carence ni justificatifs précis,

Après étude des pièces versées au dossier,

Après en avoir délibéré,

- Considérant que le District des Yvelines a dû supporter la charge des frais de bouche et de formation pour ces stagiaires manquants,

- Considérant que l'annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines - **Dispositions financières** - prévoit qu'en cas d'absence non excusée ou désistement tardif (moins de 72 heures) à un stage de formation, le stagiaire est redevable de la somme de 50 euros de frais d'intendance sans hébergement,

La Commission de District de l'Arbitrage dit :

- Les stagiaires absents non excusés devront s'acquitter de la somme de 50 euros à transmettre sans délais à l'administration du DYF. Un courrier leur sera adressé personnellement.
- Seront soustraits de la désignation pour un (1) mois à compter du lundi 21 Janvier 2018.

Rappelle que passé le délai d'un mois, si le remboursement des frais n'est pas intervenu aux services administratifs du DYF, ils resteront non désignable jusqu'à acquittement de l'amende.

**Motifs** : absence non justifiée à stage,

## DOSSIERS TRAITES CONTROLES OBLIGATOIRES

**Situation des arbitres du District des Yvelines**, au regard du contrôle des connaissances et du test physique, obligatoires en début de saison (article 5, article 6 et annexe 2 du Règlement Intérieur de la CDA) – saison 2017 / 2018

Après avoir pris connaissance des pièces en sa possession (fiches de présence, copies d'examen),

- Considérant que **l'article 5** du Règlement Intérieur de la CDA indique que les Arbitres et Arbitres-Assistants ont obligation de passer le contrôle des connaissances théoriques à l'une des sessions organisées afin de demeurer désignable,
- Considérant que si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant ne s'est pas soumis au contrôle, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en division inférieure en fin de saison. S'il ne peut être rétrogradé du fait de sa catégorie, il devra se présenter au 1<sup>er</sup> contrôle théorique de la saison suivante pour devenir à nouveau désignable.
- Considérant que **l'article 6** du Règlement Intérieur de la CDA indique que les Arbitres et Arbitres-Assistants ont obligation de passer le test physique à l'une des sessions organisées afin de demeurer désignable,
- Considérant que si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant n'a pas régularisé sa situation, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle.

Par ces motifs,

La Commission ne peut plus désigner les arbitres suivants :

### **Arbitres n'ayant pas fait le test physique**

BAGHDADI Iliass	TRAPPES ES
BENBOUHAMOU Djybril	MANTOIS FC 78
MARGERIN Jordan	ACHERES CS

### **Arbitres n'ayant pas fait le contrôle de connaissances**

MAIGA ALHASSANE	MUREAUX OFC
-----------------	-------------

### **Arbitres n'ayant pas fait ni le test physique ni le contrôle de connaissances**

ABAAYRISS Abdellah	EPONE USBS
ALVES Maxime	VERSAILLES FC 78
BLOND Benjamin	HOUILLES AC (blessé test physique)
CAM Valentin	ENTENTE PAYS DE LIMOURS (blessé test physique)
DAGNA Marie-Pierre	CHESNAY FC 78
DJAHAFI Yassine	CONFLANS FC
JAKHJOUKH Yassin	TRAPPES ES
MATHURIN Guerdy	CHESNAY FC 78
PEREZ CRUZ Agustín	LAINVILLOIS FC

(Transmis pour information : Comité de Direction, Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, clubs d'appartenance)

## RENOUVELLEMENT

Après mise à jour des listings par catégories, la Commission de District de l'Arbitrage transmet à la Commission du Statut de l'Arbitrage le nom des Arbitres n'ayant pas renouvelé leur licence pour la saison 2017/2018,

ALLAIN Axel	BREVAL LONGNES FC
ATIM KOKONDJI Vianney	INDEPENDANT
BIANCUCCI Mattéo	MONTIGNY LE BTX AS
BUYS Alexandre	VAUXOISE ES
CHIH Mimoune	CLAYES SOUS BOIS USM
DE MAFOUTH David	CARRIERES FRESILLONS AS
DRIF Stéphane	INDEPENDANT
EZZAOUI Achraf	MONTIGNY LE BTX AS
FICET Théo	ROSNY SUR SEINE USM
KESRI Lucas	GUYANCOURT ST QUENTIN ES
LAWSON James	POISSY AS
MADANI Mohamed	ACHERES CS
MARCEL Florian	TRAPPES ES
MASSONNEAU Thomas	TRAPPES ES
MATHYS Zikir	MAUREPAS AS
NAHDI Adnan	CHANTELOUP LES VIGNES US
OPPONG Jonas	BOUGAINVILLE SPORT
PACHECO Danyl	CROISSY US
PADIEU Jules	NEAUPHLE PONT. RC 78
PATISSON Michel	INDEPENDANT
PRUDENT Matthieu	CHANTELOUP LES VIGNES US
SINHINGBE Florian	ROSNY SUR SEINE USM
VIERA DA MOTA Manuel	INDEPENDANT
VIOLLET Alexandre	NEAUPHLE PONT. RC 78
ZAÏM Sadek	SARROUVILLE FC
ZARIOUH Mickaël	SARROUVILLE FC

*(l'Article 10 du Règlement Intérieur de la CDA précise que tout Arbitre ou Arbitre-Assistant de District dont la situation au 31 janvier n'est pas conforme aux dispositions relevant du renouvellement de sa licence, ne fait plus partie de l'effectif arbitral)*

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 15 janvier 2017

**Présents** : Mmes BEAUBIAT, BOIVIN, GOUPILLON, MM. BOIVIN, GOUPILLON,, LOUVEL, VIMONT

**Excusés** : MM BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## CONVOCAION

### JOUY EN JOSAS AS

La Commission, compte tenu de l'absence de réponse du club de JOUY EN JOSAS et des problématiques que soulèvent les infractions aux licenciés relevées, décide de convoquer pour sa réunion du lundi 22 janvier à 18h00 au siège du District.

Président du club : M. DEROC Jérôme

Responsable U13 : M. BENALLABOU Driss

Responsable U7 : M. JACAZAIRES Christophe

## PLATEAUX U6-U7

### *Enquête*

La Commission demande à chaque responsable de catégorie de répondre au questionnaire qui lui sera envoyé par mail afin de tirer un bilan de la première partie de saison.

### *Plateaux*

Le premier plateau de la 3ème phase qui aura lieu ce samedi 20 janvier est désormais disponible : [Cliquez ici](#)

### Lieux & horaires des plateaux du 20 janvier fournis par les clubs

850 112 : HOUILLES AC : 9h30 : Stade Maurice Baquet

### *Courriers*

### 850 115 du 09/12/17 : BOUAFLE FLINS ES

Le club de VILLENES ORGEVAL demande pourquoi une amende lui a été infligée pour absence à plateau, expliquant que le plateau n'a débuté qu'à 11h25.

La Cion remercie le club de BOUAFLE pour ses explications. Compte tenu que l'horaire du plateau avait été fixée en amont par le club d'accueil et que les clubs visiteurs étaient au courant, la Cion maintient l'amende infligée au club de VILLENES ORGEVAL.

### 840 107 du 20/01/18 : MAURECOURT FC

Le club de MAURECOURT FC anticipe une impraticabilité de son terrain au vu des conditions, les clubs de MAISONS LAFFITTE FC & MANTOIS 78 FC ne peuvent pas non plus recevoir.

**La Cion prend note, le plateau est donc annulé.**

### 850 106 du 20/01/17 : ETANG ST NOM ES

Le club nous informe être inscrit 2 fois sur les plateaux et ne pourra accueillir ce plateau ni même y participer.

Après vérifications, la Cion confirme le problème de répartition, vous n'auriez du avoir qu'un groupe de 2 équipes engagé. La Cion demande donc aux clubs de MARLY LE ROI US, LE PECQ US ou COIGNIERES FC si l'un d'eux peut recevoir ce plateau.

### 850 116 du 20/01/18 : BOUAFLE FLINS ES

Le club nous informe qu'il ne pourra recevoir ce plateau, en raison d'autres rencontres U11 auparavant et de 2 vestiaires en travaux. Il demande également l'intérêt de stipuler que le club peut ou non recevoir un plateau sur les inscriptions.

La Cion, concernant le plateau ce de ce samedi est dans l'attente de la réponse du club de POISSY pour accueillir ce plateau.

Concernant, les horaires et le fait de doubler différents dispositifs, la Cion rappelle que les créneaux sont surchargés et qu'il est désormais impossible de ne pas faire « doubler » certains clubs (pas toujours les mêmes) chaque samedi. Ce pourquoi, elle a officialisé les créneaux de 9h30 & 10h45 le samedi matin. Enfin, comme vous le présentez, le fait de demander aux clubs s'ils peuvent accueillir un plateau, permet de gagner du temps, mais compte tenu qu'il manque des sites d'accueil, chaque semaine, la Cion est dans l'obligation « d'imposer » certains sites.

### ROSNY CSM

Demande du club de modifier son inscription en raison de trop grandes distances géographiques. Au lieu de faire 3 + 2, il demande de faire 4+1.

**La Cion prend note et fera au mieux, c'est à-dire 2+2 sur les 2 prochaines dates (3/02 et 10/03).**

### AUTEUILLOIS AS

Le club, nouveau participant sur nos plateaux cette saison nous informe rencontrer des problèmes lors d'accueil de plateaux, notamment au niveau des vestiaires.

La Cion prend note et vous informe qu'il est possible de cumuler plusieurs équipes dans un même vestiaire, surtout à cet âge et que vous pouvez utiliser vos vestiaires, comme des vestiaires de passage pour les enfants. Néanmoins, elle prend note de votre information.

## PLATEAUX U8-U9

### *Enquête*

La Commission demande à chaque responsable de catégorie de répondre au questionnaire qui lui sera envoyé par mail afin de tirer un bilan de la première partie de saison.

## *Courriers*

### AUTEUILLOIS AS

Le club, nouveau participant sur nos plateaux cette saison nous informe rencontrer des problèmes lors d'accueil de plateaux, notamment au niveau des vestiaires.

**La Cion prend note et vous informe qu'il est possible de cumuler plusieurs équipes dans un même vestiaire, surtout à cet âge et que vous pouvez utiliser vos vestiaires, comme des vestiaires de passage pour les enfants. Néanmoins, elle prend note de votre information.**

### 860 101 du 13/01/17 : DAMMARTIN EN SERVE AS

Le club de PORT MARLY CS nous dit avoir lu une information dans le journal de la semaine passée, comme quoi ce plateau ne pourrait avoir lieu à DAMMARTIN et que par conséquent, il n'a pas convoqué ses joueurs et n'a donc pas participé à ce plateau.

La Cion, vous informe qu'à aucun moment, une quelconque information de ce type n'a été publiée concernant ce plateau la semaine passée. De plus, une fois paru le journal n'est jamais modifié, l'information n'a donc pas pu paraître puis disparaître.

Après confirmation prise auprès du club de DAMMARTIN, aucun mail non plus n'a été adressé ni à votre club, ni au District concernant une quelconque annulation.

Par conséquent, la Cion décide de maintenir l'amende .affligée au club de PORT MARLY.

## CATEGORIE U10-U11

### *Challenges Plateaux*

La Commission a décidé de reporter les plateaux du Challenge U10 & du Challenge U11 uniquement, qui n'ont pu se jouer le samedi 16 décembre, au samedi 17 février, premier samedi des vacances scolaires. Les clubs ont la possibilité de le jouer avant cette date, s'ils se mettent tous d'accord.

### Liste des plateaux concernés

U10 202 : MAISONS LAFFITTE FC

U10 204 : YVELINES US

U11 206 : ROSNY CSM

U11 CONSO 3 : MONTFORT FC

## *Courriers*

Poule B du 09/12/17

### 58371 : JOUY-LOGES 1 / SONCHAMP AS 1

Le club de JOUY dit nous avoir envoyé la feuille de match.

**La Cion confirme qu'aucun envoi ne lui est parvenu, hormis le mail de SONCHAMP avec sa liste de joueurs.**

2 équipes poules A1/A2 du 20/01/18

### 56571/56667 : HOUILLES AC 3 4 / PORCHEVILLE FC 1 2

Le club de HOUILLES AC nous informe que ces rencontres se joueront à 10h45 en raison d'autres rencontres U11 auparavant.

**La Cion prend note.**

## CATEGORIE U12-13

### Festival Foot U13 Pitch

La Commission vous informe que le tirage au sort des derniers plateaux avant la Finale Départementale, aura lieu le lundi 22 janvier à 18h30.

Pour consulter la liste des qualifiés, [cliquez ici](#).

### Critérium Départemental

#### HOUILLES SO

Demande du club pour faire jouer ses rencontres à domicile à 15h30.  
Au vu du motif invoqué, accord de la Cion.

#### 2 équipes poules B1/B2 du 20/01/18

##### 55795/55899 : MAURECOURT FC 1 2 / HOUILLES AC 3 4

Le club de HOUILLES AC nous informe que ces rencontres sont inversées et qu'elles se joueront à 12h30.

Dans l'attente de l'accord écrit de MAURECOURT FC.

#### 2 équipes poules B1/B2 du 20/01/18

##### 55794/55898 : CHATOU AS 2 3 / FEUCHEROLLES USA 1 2

Le club de CHATOU AS nous informe que ces rencontres se joueront à 16h00 au stade Finaltéri 2, en raison d'un match U15 auparavant.

La Cion prend note.

#### 2 équipes poules A1/A2

##### 55575/55679 : HARDRICOURT-MEZY 1 2 / VERNEUIL ENT. 2 3

Le club d'HARDRICOURT nous informe que ces rencontres seront jouées le 4 février.

La Cion prend note, mais le 4 février est un dimanche. N'est-ce pas plutôt le 3?

## CRITERIUM ESPOIR U12-U13

### Courrier

#### Poule Elite U13 du 20/01/18

##### 58852 : POISSY AS 2 / ROSNY CSM 1

Le club de POISSY AS nous informe que cette rencontre se jouera à 14h00 au stade Léo Lagrange.

Accord de la Cion.

### Anomalies Feuilles de Jonglerie

#### U12 du 09/12/17 : CARRIERES GRE AS 11 / VELIZY ASC 11

La Cion, après 2 rappels, sans réponse, décide l'annulation de l'épreuve de jonglerie aux 2 équipes.

## DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Décisions du 8 janvier 2017

### FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

#### U11

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 11€

Annexe 2 RS DYF

Neutralisation des rencontres

Rencontres du 09/12/17

#### 1 équipe

58372 : SONCHAMP AS 2 / MAGNY 78 FC 3  
58376 : ST CYR AFC 3 / CLAYES S-BOIS USM 3

#### 2 équipes

56944/57028 : FEUCHEROLLES USA 1 2 / CROISSY US 1 2  
57111/57195 : COIGNIERES FC 1 2 / GAMBAIS AS 1 2  
57116/57200 : MAGNY 78 FC 1 2 / BUC FOOT AO 2 3

#### Par année

57281/57365 : MUREAUX OFC 1 11 / MANTES LA VILLE 1 11  
57452/57548 : MARLY LE ROI US 1 11 / CHATOU AS 1 11  
57859/57943 : MUREAUX OFC 2 12 / PSG 2 12  
57860/57944 : ACHERES CS 2 12 / MANTOIS 78 FC 2 12  
58027/58135 : TRAPPES ES 4 14 / PLAISIROIS FO 3 13

#### U13

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 11€

Annexe 2 RS DYF

Neutralisation des rencontres

Rencontres du 09/12/17

#### 2 équipes

55572/55676 : MANTOIS 78 FC 4 5 / EPONE USBS 1 2  
55786/55890 : FOURQUEUX OMS 1 2 / CHATOU AS 2 3  
55990/56094 : MAGNY 78 FC 1 2 / GAMBAIS-YVELINES 2 3  
55993/56097 : ESSARTS LE ROI AGS 1 2 / MONTFORT FC 1 2

### FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

#### U7

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 10€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 09/12/17

850106 : MUREAUX OFC  
850108 : BAILLY NOISY SFC  
850117 : HOUILLES AC  
840 105 : MEULAN CN

2ème rappel avant amende

U6 du 2 décembre

830 105 : ACHERES CS

#### U9

2ème rappel avant amende  
Plateaux Espérance du 16/12/17

501 : TRAPPES ES / BAILLY NOISY SFC  
502 : POISSY AS  
504 : PLAISIROIS FO / HOUILLES AC  
505 : FONTENAY LE FLEURY AS

#### U11

2ème rappel avant amende au club d'accueil  
La Commission demande également aux clubs visiteurs les résultats du plateau  
Plateaux du 16/12/17

#### U10

CONSO 1 : MANTES LA VILLE FC  
CONSO 5 : MAGNY 78 FC  
CONSO 6 : BOUGIVAL FOOT

#### DYF U10/U11

Poule A : ETANG ST NOM ES / ABLIS FC SUD 78  
Poule A : NEAUPHLE PONT. RC 78 / PLAISIROIS FO 2  
Poule A : COIGNIERES FC / ESSARTS LE ROI AGS  
Poule C : PLAISIROIS FO / TRAPPES ES  
Poule C : VALLEE 78 FC / RAMBOUILLET FC  
Poule D : BOUGIVAL FOOT / BUC FOOT AO  
Poule G : GARGENVILLE STADE / MANTOIS 78 FC

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### U12/U13 ESPOIR

Amende après 2 rappels : 10€  
Annexe 2 RS DYF  
Aucun point de bonus attribué  
Rencontres du 09/12/17

#### U13

58916 :CHANTELOUP US 1 / CARRIERES S-S US

## FORFAIT NON AVISE

#### U11

Amende : 13€  
Annexe 2 RS DYF  
Rencontres du 09/12/17

#### 1 équipe

58372 : SONCHAMP AS 2 / MAGNY 78 FC 3

# COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du jeudi 11 Janvier 2018

**Secrétaire de séance :** M. CHAPPUIS Christophe

**Présents :** MME LUNT Clémentine, MM LUCAS Florent (président), ANDRÉ Pascal, DUPONT Jean -François, KALENDERIAN Claude, MME MIKRUT Ida, M DENIS Jean Pierre CHAPPUIS Christophe.

**Absents excusés :** MMES ELANGUE ETEME Dorette et JDAINI Fatna, MM BENLARBI Ibrahim, RIVIÈRE Pascal, DACHEUX Gérard (Membre C.D.), GUILBAUX Pierre (Membre C.D.).

**Absent non-excuse :** M. GOUAULT Christophe,

**Invité :** M. BARDET Franck

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## U11F

### Critérium

Les prochains plateaux U11F se dérouleront le **samedi 20** au Palais des Sports d'ELANCOURT à **14h** et **dimanche 21 janvier 2018** au Parc Omnisport de CROISSY/SEINE à **9h**.

Au vu du peu de places disponibles en salle, la commission a été dans l'obligation de faire une sélection des équipes qui participeront aux différents plateaux.

Si vous n'apparaissez pas dans une de ces deux poules c'est que vous n'avez fait aucune démarche auprès de votre municipalité pour accueillir un plateau en salle tout au long de la saison et/ou que vous n'avez pas répondu au mail qui vous a été envoyé concernant votre disponibilité à jouer le samedi après-midi.

**Seront donc exempts :** BUC FOOT A.O. et GUYANCOURT E.S.

Vous trouverez ci-dessous les **poules** de la journée n°6 et leur **site d'accueil :**

#### POULE 1

**ELANCOURT O.S.C.(1)**

VOISINS F.C. (0.5)

RAMBOUILLET F.C.(1)

POISSY A.S.(1)

#### POULE 2

**CROISSY U.S. (1)**

CARRIERES/SEINE U.S. (1)

MONTIGNY LE BX A.S.(1)

ROSNY/SEINE C.S.M. (1)

TRAPPES E.S.(1)

PARIS ST GERMAIN F.C. (1)

VILLEPREUX F.C. (1)

HOUILLES S.O. (1)

## U13F

### Critérium

**Engagements 2ème phase**

BUC FOOT A.O. 1

GUYANCOURT SQ E.S. 1

HOUDANAISE REGION F.C. 1

LES MUREAUX O.F.C 1

LIMAY A.L.J. 1

MANTOIS 78 F.C. 1

MEZIERES A.J.S.L. 1

MONTIGNY LE BX A.S. 1

**MONTIGNY LE BX A.S. 2**

PARIS ST GERMAIN F.C. 1

PLAISIR S.C. 1

POISSY A.S. 1

RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1

ROSNY/SEINE C.S.M. 1

TRAPPES E.S. 1

VOISINS F.C. 1

MONTIGNY LE BX A.S 2 prendra donc la place de l'exempt ce qui laissera la critérium inchangé, sur les rencontres prévues au début de saison.

### Coupe des Yvelines Futsal

La finale opposera **MONTIGNY LE BX A.S. 1** au **PARIS ST GERMAIN F.C.** le **MARDI 8 mai 2018.**

### Courriers

**Poule Unique du 17/01/18**

**20032973 - ROSNY/SEINE C.S.M. 1 - BUC FOOT A.O. 1**

Demande de BUC FOOT A.O. pour neutraliser la rencontre. Accord de ROSNY/SEINE C.S.M..

**La commission donne son accord pour neutraliser la rencontre.**

**LES MUREAUX O.F.C.**

Demande du club pour jouer ses rencontres U13F à 11H sur l'ensemble de la saison.

**La commission donne son accord pour jouer à 11H ses rencontres à domicile.**

## U16F

### Critérium

**Poule ELITE 2ème phase**

BUC FOOT A.O 1

CARRIERES/SEINE U.S. 1

CONFLANS F.C. 1

ENT. REGION OUEST 1

MEZIERES A.J. 1

MUREAUX O.F.C. 1

POISSY A.S. 1

ROSNY/SEINE C.S.M. 1

**Poule ESPOIR 2ème phase**

FOURQUEUX O.M.S 1

GUYANCOURT SQ E.S. 1

ISSOU A.S. 1

MANTOIS 78 F.C. 2

**MANTOIS 78 F.C. 3**

MONTIGNY LE BX A.S. 2

**PLAISIROIS F.O. 1**

STADE VERNOLITAIN 1

**VERSAILLES 78 F.C. 1**

### Coupe des Yvelines Futsal

La finale opposera **MONTIGNY LE BX A.S. 1** au **PARIS ST GERMAIN F.C.** le **MARDI 8 mai 2018.**

Plateau du 06/01/18 à Mantes la ville

**Forfait avisé (50€)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

ROSNY/SEINE C.S.M.

## SENIORS F

### Critérium

**Engagements 2ème phase**

BEYNES F.C. 1

BOUAFLE FLINS ENT. 1

GUYANCOURT/MAGNY 2

HOUDANAISE REGION F.C. 1

MAURECOURT F.C. 1

MONTESSON U.S. 1

MONTIGNY LE BX A.S. 2

RAMBOUILLET YVELINES F.C. 1

VALLEE 78 F.C. 1

VELIZY A.S.C. 1

VILLEPREUX F.C. 1

VOISINS F.C. 1

### Coupe des Yvelines Futsal

La finale opposera **MANTOIS 78 F.C.** à **POISSY A.S.** le **MARDI 8 mai 2018.**

Plateau du 07/01/18 à Mantes la ville

**Forfait avisé (50€)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

SARTROUVILL F.C.

**Forfait non-avisé (100€)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

VIROFLAY U.S.M.

## MATCH À JOUER

### Procédures

Une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI MIDI DERNIER DELAI**.

A jouer le 17/01/18  
**SENIORS F À 7**

20012492 MONTIGNY LE BX A.S. 2 MONTESSON U.S. 1  
20012510 MAURECOURT F.C. 1 ENT. REGION OUEST 1

Si la rencontre ne se joue pas AVANT LE 20/01/18 elle sera alors neutralisée.

## FORAITS NON AVISÉS

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

### 2EME FORAITS

20012516 MONTESSON U.S. 1 MAURECOURT F.C. 1

## COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Restreinte du 15/01/2018

**Présents** : M. LEDUC (PRESIDENT), M. JOUBERT, M. PANARIELLO,

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

**LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES**  
POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGÉES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

## DEMANDES

### U12

#### MONTIGNY LE BRETONNEUX AS

Pris note du courrier de MONTIGNY. La commission ne peut accéder à votre demande.

L'information de la date du plateau concerné est parue le 12/12/17 et le 19/12/17. Le calendrier futsal du DYF n'a rien à voir avec le calendrier Général car les dates des plateaux sont fixées en fonction

de la disponibilité des gymnases et souvent pendant les périodes de vacances scolaires .

#### HOUILLES AC

Pris note du courrier de HOUILLES AC. La commission ne peut accéder à votre demande.

L'information de la date du plateau concerné est paru le 12/12/17 et le 19/12/17. Le calendrier futsal du DYF n'a rien à voir avec le calendrier Général car les dates des plateaux sont fixées en fonction de la disponibilité des gymnases et souvent pendant les périodes de vacances scolaires .

#### YVELINES US

Pris note du courrier de YVELINES US. Les dates des plateaux des 1/2 finales n'étant pas arrêtées, la commission tiendra compte de vos remarques dans la mesure du possible.

## CRITERIUM FUTSAL

### U12 / U13

PLATEAU DE MAGNY LES HAMEAUX  
GYMNASE AUGUSTE DELAUNE  
PLACE DU 19 MARS 1962 LE BUISSON  
78114 MAGNY-LES-HAMEAUX  
DIMANCHE 11 FEVRIER 2018 A 13H

Responsable du plateau : en attente

#### Equipes inscrites à ce jour :

MAGNY LES HAMEAUX (2 équipes)

PLATEAU D'ELANCOURT  
COMPLEXE SPORTIF DE L'EUROPE  
2 RUE DE VARSOVIE  
78990 ELANCOURT  
DIMANCHE 25 FEVRIER 2018 A 13H

Responsable du plateau : en attente

## COUPE DES YVELINES FUTSAL

### U15

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE  
GYMNASE COSEC LE BEL AIR  
16 BOULEVARD DE LA PAIX  
78100 ST GERMAIN EN LAYE  
SAMEDI 20 JANVIER 2018 A 8H30

Responsable du plateau : Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

#### POULE A

ST GERMAIN EN LAYE 1  
AUBERGENVILLE FC 2  
BOUAFLE / FINS ENT. 1  
CROISSY US 1  
FONTENAY LE FLEURY 2

#### POULE B

ST GERMAIN EN LAYE 2  
AUBERGENVILLE FC 1  
BOUAFLE / FINS ENT. 2  
GUYANCOURT ES 1  
FONTENAY LE FLEURY 1

### U13

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE  
GYMNASE COSEC LE BEL AIR  
16 BOULEVARD DE LA PAIX  
78100 ST GERMAIN EN LAYE  
DIMANCHE 21 JANVIER 2018 A 7H45

Responsable du plateau : Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

#### POULE UNIQUE

ST GERMAIN EN LAYE 1  
ST GERMAIN EN LAYE 2  
CHATOU AS 1  
HOUILLES AC 1  
VERNEUIL S/SEINE US 1  
VERNEUIL S/SEINE US 2

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE  
GYMNASE COSEC LE BEL AIR  
16 BOULEVARD DE LA PAIX  
78100 ST GERMAIN EN LAYE  
DIMANCHE 21 JANVIER 2018 A 12H30

Responsable du plateau : Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

#### POULE UNIQUE

CROISSY US 1  
VILLEPREUX FC 1  
PLAISIROIS FO 1  
PLAISIROIS FO 2  
MONTESSON US 1  
MONTESSON US 2

PROCHAINE RÉUNION LE VENDREDI 9 FEVRIER 2018 A 18H30

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 11/01/18

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
<b>D1</b>			<b>D3A</b>			<b>D4B</b>			<b>D5C</b>			<b>D6C</b>		
HOUILLES A.C. 2	13,0	6	MAGNANVILLE F.C. 1	10,0	6	VELIZY ASC 2	6,6	6	HOUDANAISE REGION FC 2	3,3	6	DIX SEPT TOURNANTS 2		6
HARDRICOURT US 1	14,0	6	ANDRESY F.C. 1	11,0	6	DIX SEPT TOURNANTS 1	13,2	6	MONTIGNY LE BX AS 3	3,3	6	DIX SEPT TOURNANTS 2		6
MANTOIS 78 FC 3	14,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	11,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	13,2	6	ST CYR AFC 1	6,6	6	ST ARNOULT F.C. 2		6
GARGENVILLE STADE 1	19,0	6	HARDRICOURT US 2	12,0	6	VILLEPREUX F.C. 2	13,2	6	ELANCOURT O.S.C. 2	9,9	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2		6
PECQ US LE 1	19,0	6	PECQ US LE 2	16,0	6	VOISINS F.C. 2	16,5	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	10,4	6	VERRIERE F.C. LA 2		6
MAUREPAS AS 1	20,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	20,0	6	CROISSY U.S. 1	18,7	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	12,7	6	VIROFLAY U.S.M. 1		6
MUREAUX O.F.C. LES 2	21,0	6	LIMAY ALJ 2	20,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	18,7	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	16,5	6	COIGNIERES F.C. 2	1,4	6
GUYANCOURT ES 1	22,0	6	MUREAUX O.F.C. LES 3	22,0	6	BUC FOOT AO 1	23,1	6	ST ARNOULT F.C. 1	16,5	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	2,8	6
EPONE USBS 1	23,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	25,0	6	YVELINES U.S. 1	23,1	6	NEAUPHLE-PONT. 3	22,0	6	BUC FOOT AO 2	6,9	6
MONTIGNY LE BX AS 1	23,0	6	SARTROUVILLE F.C. 2	27,0	6	COIGNIERES F.C. 1	24,2	6	VERRIERE F.C. LA 1	34,1	3	MESNIL ST DENIS ASL 1	6,9	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	26,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	28,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	25,3	6	ABLIS FC SUD 78 1	35,2	3			
CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	26,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	34,0	3	MAGNY 78 F.C. 1	fft	fft	MAGNY 78 F.C. 2	fft	fft			
<b>D2A</b>			<b>D3B</b>			<b>D5A</b>			<b>D6A</b>					
MARLY LE ROI U.S. 1	11,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	4,0	6	MAULOISE U.S. 2	4,0	6	ANDRESY F.C. 2		6			
BOIS D'ARCY A.S. 1	12,0	6	VERSAILLES 78 FC 3	7,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 2	6,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C. 2	2,4	6			
VERNEUIL S/SEINE US 1	15,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	13,0	6	PORCHEVILLE FC 2	6,0	6	GUERNOISE AS 2	2,4	6			
VOISINS F.C. 1	15,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	13,0	6	JUZIERS F.C. 1	7,0	6	JUZIERS F.C. 2		6			
CHAMBOURCY ASM 1	17,0	6	TRAPPES E.S. 3	14,0	6	EPONE USBS 2	8,0	6	MANTES LA VILLE FC 1		6			
TRAPPES E.S. 2	20,0	6	CHATOU AS 2	15,0	6	VERNOLITAIN STADE 1	8,0	6	MANTES U.S.C. 1		6			
MAULOISE U.S. 1	19,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	15,0	6	MAGNANVILLE F.C. 2	9,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1,2	6			
POISSY AS 3	20,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	15,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	14,0	6	ISSOU AS 2	1,2	6			
VALLEE 78 F.C. 1	20,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	17,0	6	MEZIERES A.J. 1	14,0	6	VAUXOISE ES 1	1,2	6			
SARTROUVILLE F.C. 1	21,0	6	HOUDANAISE REGION FC 1	18,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	15,0	6	VERNOLITAIN STADE 2	1,2	6			
CARRIERES GRESILLONS 1	23,0	6	MAUREPAS AS 2	21,0	6	BEYNES F.C. 1	20,0	6						
BAILLY NOISY SFC 1	47,0	1	VILLEPREUX F.C. 1	21,0	6	MANTES OLYMPIQUE 1	23,0	6						
<b>D2B</b>			<b>D4A</b>			<b>D5B</b>			<b>D6B</b>					
BOUGIVAL FOOT 1	10,0	6	GUERNOISE AS 1	8,8	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	2,1	6	BOUGIVAL FOOT 2		6			
MONTESON U.S. 1	13,0	6	ISSOU AS 1	9,9	6	CARRIERES S/SEINE US 2	3,0	6	CHAMBOURCY ASM 2		6			
GUYANCOURT ES 2	14,0	6	CONFLANS F.C. 3	12,1	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	3,1	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3		6			
ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	18,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	14,3	6	VILLENES ORGEVAL 2	6,0	6	ECQUEVILLY EFCE 1		6			
PLAISIROIS F.O. 1	19,0	6	HOUILLES S.O. 1	15,4	6	SARTROUVILLE F.C. 3	10,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2		6			
CHESNAY 78 F.C. LE 2	20,0	6	GARGENVILLE STADE 2	16,5	6	TRIEL AC 1	9,0	6	CHATOU AS 3	2,4	6			
CONFLANS F.C. 2	21,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C. 1	18,7	6	CARRIERES GRESILLONS 2	10,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	2,4	6			
VELIZY ASC 1	21,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	18,7	6	HOUILLES A.C. 3	12,0	6	MONTESON U.S. 2	2,4	6			
CHANTELOUP LES V. US 1	22,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	19,8	6	FONTENAY LE FLEURY 1	16,0	6	CROISSY U.S. 2	3,7	6			
NEAUPHLE-PONT. 2	33,0	3	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	19,8	6	HOUILLES S.O. 2	18,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 2	3,9	6			
PORCHEVILLE FC 1	34,0	3	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 1	19,8	6	VERSAILLES JUSSIEU A.S. 1	21,0	6	ACHERES C.S. 2	fft	fft			
RAMBOUILLET YVELINES 1	39,0	3	ACHERES C.S. 1	d	d	CONFLANS PORTUGAIS 2	30,0	3						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement